

## **Coronavirus – Audiences**

### **Arrondissement judiciaire du Hainaut :**

*Cour d'appel :*

- Suspension des audiences (28.10.20)

Les audiences de la chambre des mises en accusation fixées les lundis sont suspendues pour la période du 2 novembre au 31 décembre 2020.

Les audiences de la chambre des mises en accusation des mardis et jeudis sont maintenues et traiteront exclusivement du contentieux relatif à la détention préventive et d'autres dossiers requérant une urgence particulière.

Par ailleurs, eu égard au fait que l'épidémie reprend en vigueur et que la situation devient extrêmement critique au niveau sanitaire, Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Mons, afin de limiter au maximum les contacts et les déplacements, demande que les avocats soient invités, à représenter au maximum leurs clients devant les diverses juridictions dont la Cour d'appel. Il précise qu'il ne veut en aucun cas porter atteinte à la liberté de chacun d'assister à l'audience qui juge de sa cause mais il pense qu'en ces temps particuliers, nous devons pouvoir recourir à des procédés qui sortent de l'ordinaire.